ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Dimanche 30 juin 1901 (12 Messidor An 109 de la République), 181e jour de l'année, 9e jour de l'été, 14e jour de la lune.
Lever du soleil à 4 h. 01 ; coucher à 8 h. 05.
Lever de la lune à 6 h. 48 soir ; coucher à 2 h. 46 matin.
Aujourd'hui la durée du jour est stationnaire.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 29 juin :
Baromètre à 2 heures du soir : 763 m/m (variable).
Thermomètre à 6 heures du matin : 12° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 27° au-dessus.
Etat du ciel : Nuageux.
Direction et force du vent : Est, faible.
Temps probable : Beau.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2e exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3,950.000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure,

LES FAITS

La réaction capitaliste se débat dans les mensonges et la calomnie et pour essayer de donner le change elle couvre les murs de Roubaix d'affiches variées, dont nous avons déjà parlé.

Tout ça, c'est de la littérature, comme dit l'autre !

Oui ou non, quand la question de la licence municipale s'est posée devant la Chambre, au sujet du projet relatif à la ville de Lyon, oui ou non ? M. Motte s'est-il abstenu ?

Oui !

M. Motte a-t-il pris parti en faveur des petits débitants, comme il l'a fait lorsqu'il s'est agi des calotins et des propriétaires qui veulent exploiter leurs locataires ?

Non !

C'est là un fait dont on peut vérifier l'exactitude au *Journal officiel*.

M. Motte a-t-il dit que le projet de réforme générale des octrois que devait présenter le ministre des finances, comporterait une licence municipale ?

Oui !

M. Motte a-t-il déclaré qu'il lui semblait sage d'attendre le vote de ce projet, avant de supprimer l'octroi ?

Oui !

Donc, M. Motte veut exposer les débitants à être frappés d'une licence municipale.

Les mensonges et les calomnies de la réaction ne prévaudront contre ces faits.

L'affiche de l'U. S. et P. dit que les petits commerçants seront grevés de droits exhorbitants sur les voitures, les chevaux et les loyers.

Le Jésuite d'Auvergne qui a écrit cette affiche sait que ce n'est pas vrai.

La taxe de remplacement sur les voitures n'atteint que les voitures de luxe, les voitures servant exclusivement à la promenade, les voitures des millionnaires qui ne dédaignent pas, en les louant, de faire concurrence aux cochers de place.

La taxe de remplacement sur les chevaux est de beaucoup inférieure à ce qu'un petit commerçant paie actuellement à l'octroi pour la nourriture de son cheval.

La taxe d'habitation ne frappe pas les locaux commerciaux.

La taxe spéciale sur les locaux commerciaux est de 1 fr. 20 pour cent seulement : c'est-à-dire qu'un commerçant dont la boutique et les dépendances représentent une valeur locative de 1000 francs par an, paiera par an 12 fr. — mais il ne paiera plus sur la bière, sur le vin, sur la viande, sur le charbon, etc.

Les rédacteurs de l'affiche de l'U. S. et P. savent bien qu'ils mentent là, — comme ils mentent en prêtant à Carrette et à Lepers des propos qu'ils n'ont pas tenu — comme ils mentent en faisant dire, sur un autre papier, que la municipalité avait l'intention de porter à 100 francs le droit sur l'alcool et que, si elle a reculé, c'est devant la campagne des brasseurs et de leurs employés.

— Ils mentent — et ils ne peuvent point faire autrement, puisqu'ils n'ont pas une raison propre, juste et sérieuse à faire valoir.

Ils mentent encore, quand ils parlent du nouveau conditionnement. Si le conseil municipal a remercié le citoyen Millerand, c'est parce que Millerand n'a pas voulu consentir à donner à la Chambre de commerce l'autorisation pure et simple qu'elle sollicitait (et que M. Motte avait obtenue du précédent ministre Deltombe) et qu'il lui a imposé des conditions sauvegardant dans une certaine mesure les intérêts municipaux.

Quand ils vous parlent de rester unis dans le travail et dans la paix sociale, les aigrefins du capitalisme se moquent odieusement de vous, travailleurs !

C'est de votre travail qu'ils s'enrichissent et en vous faisant payer grâce à l'octroi laplus lourde partie des charges communales, MM. les millionnaires ont à leur disposition un moyen facile de vous exploiter encore davantage de réduire encore votre gain.

C'est votre salaire qui paie ce que leurs millions économisent.

Mais la question est posée devant le Parlement. La Chambre, malgré Motte, est saisie du projet de suppresion totale de l'octroi et, malgré Motte, il sera voté.

Ce projet allège les charges des petits et fait payer les gros. Voilà pourquoi l'U. S. et P. le combat à coup de mensonges grossiers et ineptes. Nous ne cesserons de le répéter, parce que c'est la vérité vraie.

G. L.

UN DÉMENTI

Le *soi-disant catholique et honnête* a publié, hier matin, le compte-rendu absolument fantaisiste de l'entrevue que le citoyen Carrette avait eue avec M. Caillaux, ministre des finances, en présence de M. Augé, membre de la commission des octrois.

Le maire de Roubaix a fait au journal de la Grand'Rue l'honneur de lui envoyer la lettre que voici, en réponse à cette nouvelle invention.

« Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

» Votre journal a été mal informé sur ce qui s'est dit au cours de l'audience que M. le ministre des finances a bien voulu m'accorder. M. le ministre des finances ne m'a pas tenu le langage que vous lui prêtez.

» Je vous prie d'insérer cette lettre et de recevoir mes salutations.

» Le maire, H. CARRETTE. »

LES CREATIONS SOCIALISTES. — La crèche municipale de la rue de Tourcoing sera ouverte le 5 juillet prochain.

CAISSE DES ECOLES. — Le Comité de la Caisse des Ecoles de Roubaix s'est réuni à la Mairie le vendredi 28 juin 1901, à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. L. Catrice, vice-président, A. Lepers, H. Thérin, Hervé, Milbéo, S. Ponthieu, L. Bailleul, F. Tonneau, A. Delannoy, H. Lefebvre, E. Marcoux, H. Hespel, G. Lesur, C. Durant, Bourbon, inspecteur primaire, membres ; J. Salembier, trésorier.

Absents : MM. H. Carrette, maire, président, (excusé), I. Van Waerebeke (excusé), G. Derzelle, Dr Dupré, A. Lombart, D. Wichart, Dr Delattre, C. Junker, A. Dewitte.

Il a été donné lecture du procès-verbal de la séance du 22 mai 1901, lequel a été adopté sans observations.

Le Comité a délibéré ensuite sur les questions portées à l'ordre du jour :

Excursion à Malo-les-Bains pour les élèves qui ont obtenu le certificat d'études primaires. — Le Comité a décidé que cette excursion aurait lieu à une date qui sera fixée ultérieurement.

Cantines scolaires. — Cahier des charges pour l'adjudication des denrées. — Approuvé.

La séance a été levée à 9 heures 15.

ARRESTATION DU VOLEUR DE LA RUE DE LANNOY A DOUVRES

Le jeune Daniel Lava, auteur du vol de la rue de Lannoy, a été arrêté à Douvres, hier matin.

Voici dans quelles circonstances le jeune Daniel Lava a été arrêté :

Descendu à Douvres, à l'hôtel Stevans, il offrit à l'hotelier de lui vendre quelques-unes des valeurs qu'il avait dérobées à son oncle.

Le propriétaire de l'hôtel, qui avait eu vent de quelque chose, télégraphia à Mme Lava, mère du jeune voleur, laquelle s'empressa d'avertir le volé, M. Evrard.

Ce dernier prévint M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement, qui télégraphia à Londres que les valeurs étaient le produit d'un vol, et il obtint du parquet de Lille un mandat d'arrêt, avec lequel on fit écrouer le jeune voleur en prison.

L'extradition du coupable sera demandée par la justice française.

VOLEURS DE LINGE. — Vendredi, après-midi, vers 4 heures, les agents de sûreté Chantraine, Triail et Willaumez, ont arrêté, rue de Tourcoing, un nommé Arthur Parsy, 20 ans, sans profession, ni domicile fixe, lequel était porteur d'une couverture de cheval, en laine, dont il a refusé de donner la provenance.

Cet individu, reconnu comme voleur, était en compagnie d'un nommé Alphonse Buffels, 21 ans, rôdeur de frontière, qui a pris la fuite à la vue des agents. Parsy a été conduit devant M. le commissaire de police du 4e arrondissement, qui l'a fait écrouer après interrogatoire.

Le même Parsy est inculpé dans un vol récent de linge à Wattrelos, mandat d'arrêt a été décerné de ce chef contre lui par M. Delalé, juge d'instruction à Lille, à la date du 28 courant.

Un des complices de Parsy, dans le vol de linge commis à Wattrelos, au préjudice de M. Lagache, a été arrêté dans l'après-midi, rue du Collège, par les agents de sûreté Planckaert, Gautier, Paris, en vertu d'un mandat d'arrêt en date du 28 courant, délivré par M. Delalé, juge d'instruction.

Cet individu travaillait depuis quelques jours, sous le nom de Louis Vanderauwera. Il a déclaré à la police se nommer Jules Moreau, né au Hâvre le 25 juin 1877, dit Trochard, dit le Parisien.

Il sera conduit à la maison d'arrêt de Lille, lundi matin.

BLESSE EN JOUANT. — La jeune Valérie Vancabman, 10 ans, demeurant rue Archimède, cour St-Emile 6, a fait une chute vendredi soir, en jouant, près du domicile de ses parents, et s'est foulé le pied gauche.

Le docteur Hariet, qui l'a soignée, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

VOL DE LAINES. — Deux bobines de laine peignée du poids de 4 k. 700 chacune ont été volées, l'avant-dernière nuit au préjudice de la Compagnie des chemins de fer du Nord, à la gare de Roubaix.

GRAVE ACCIDENT. — Le nommé Alphonse Blaume, âgé de 36 ans, demeurant à Templeuve, teinturier chez MM. Motte et Bourgeois, a été pris dans son métier, vendredi à 5 heures, et s'est fait une fracture compliquée du bras droit.

M. le docteur Godefroy l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

AU TRIBUNAL DE COMMERCE. — Nous pensions rendre compte dans le numéro de ce jour de la si édifiante affaire qui s'est déroulée devant le tribunal de commerce à l'audience de vendredi dernier ; mais, en présence des faits si graves et si précis, révélés par le demandeur, faits dont il offre de faire la preuve péremptoire, nous croyons de notre devoir d'attendre le résultat de l'enquête demandée, avant de raconter les faits par le menu pour en dégager la moralité qu'ils comportent.

LA GRANDE HARMONIE DE ROUBAIX, A OSTENDE. — M. Louis Jonckheere, au nom de la ville d'Ostende, vient d'inviter notre musique municipale à aller à Ostende le dimanche 4 août, fête des Fabricants.

Notre première musique sera reçue officiellement à l'Hôtel-de-Ville à son arrivée, et se fera entendre au concert du soir au Kursaal, où elle pourra affirmer une fois de plus ses brillantes qualités sous la direction de son éminent chef M. J. Koszul.

Cette date coïncide avec la journée du grand Prix à l'Hippodrome d'Ostende. Ce sera un nouveau succès pour notre belle société, auquel nous serons heureux d'applaudir.

Tout le monde achète ses **Chapeaux de paille**, aux GALERIES LILLOISES.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX DE ROUBAIX-TOURCOING
MAIRIE DE ROUBAIX
Jeudi 11 Juillet 1901
Adjudication pour fournitures

1. Fournitures de Charbons à l'Usine de Pecquencourt.
2. Fournitures de Charbons aux Usines élévatoires de Bousbecque et de Roncq.
3. Fourniture d'une dynamo et d'un tableau à l'Usine de Roncq.

Renseignements dans les bureaux du service des eaux :
147, rue de Lille, à Tourcoing ;
20, rue de Cassel, à Roubaix ;
et dans les Secrétariats des Mairies de Roubaix et de Tourcoing.

Palais des Nouveautés, 32, Grande Rue, Roubaix. — Voir en 4e page les soldes et occasions de fin de saison. — Grands rabais sur tous les articles.

CREDIT LYONNAIS
17, rue de la Gare, Roubaix
4, 6 et 8, rue de l'Hôtel de Ville, Tourcoing

Escompte de coupons. — Le Crédit Lyonnais paie ou escompte tous les coupons à l'échéance de juillet 1901 dont la valeur est connue.

Les certificats d'un certain nombre de compagnies de chemins de fer et autres sont estampillés aux guichets du Crédit Lyonnais et rendus immédiatement.

Ordres de Bourse. — Le Crédit Lyonnais se charge de l'exécution de tous ordres d'achat et de vente aux Bourses Françaises et Etrangères.

Location de coffres-forts. — Le Crédit Lyonnais met à la disposition du public des compartiments de coffres-forts avec combinaisons pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc...

Une clef, dont il n'existe pas le double, est délivrée à chaque locataire, qui, seul, peut ouvrir le compartiment qui lui est réservé.

Une installation spéciale est réservée aux caisses, malles, etc., contenant de l'argenterie, des objets précieux, etc.

SPORTS

LES REGATES DE ROUBAIX

C'est aujourd'hui, dimanche 30 juin, à 3 heures et demie, qu'auront lieu, sur le canal du Blanc-Seau, les Grandes régates internationales, organisées par le Cercle nautique l'« Aviron ».

Voici la liste des engagements :

Royal Sport nautique, Bruxelles ; Emulation nautique, Boulogne ; Sporting Dunkerquois ; Sport nautique, Amiens ; Racing Club, Roubaix ; Rowing club, Lille ; Sport nautique, Lille ; Union nautique, Calais ; Cercle l'Aviron, Roubaix.

Prix d'entrée : 2 fr. et 1 franc

Théâtres et Concerts

CONCERTS D'ETE. — Voici le programme des concerts publics qui seront donnés par la Fanfare Delattre, le dimanche 30 juin, de 5 à 7 heures, au Parc de Barbieux, et le jeudi 4 juillet, à 8 heures et demie du soir, sur la place de la Liberté :

1. Le tribut de Zamora, marche militaire. Gounod. — 2. Carmen, fantaisie. Bizet. — 3. L'Olympienne, polka exécutée sur trombone à coulisses, par M. Forget. Mullot. — 4. Les Grandes Manœuvres, fantaisie militaire : a) Le Départ et chanson de route ; b) La Halte. — Repos avant la bataille ; c) La Bataille. G. Guillement. — 5. Cortège ballet. L. Montagne. — 6. Evian, polka pour piston par M. G. Bauwens. Gérin. — 7. L'Etoile du Nord, ouverture. Meyerbeer.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 29 juin 1901

Naissances. — Maurice Moerman, rue du Parc, 9. — Julien Verstraete, rue Blanchemaille. — Amélie Maes, rue de Tourcoing, cour Saint-Pierre, 7. — Maria Hendriks, rue Blanchemaille. — Stéphanie Weymans, rue de la Paix, 44. — Robert Duprey, place du Commerce, 8. — Raymonde Bourlet, rue de Rome, cour M. Rogier, 11. — Irma Berton, rue Archimède, 43.

Décès. — Emile Dubart, 16 mois, rue de la Vigne, 57. — Anna Vivrat, 10 heures, rue de Naples, 59. — Rosine Decannière, 9 mois, rue Leverrier, cour Bernard Spriet, 13. — Léon Wilfart, 28 ans, rue Decrème, 88. — Amélie Maes, 3 heures, rue de Tourcoing, cour Saint-Pierre, 7.

LE ROI DES CAFES
Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.
ADOPTÉ PAR L'ARMÉE
En vente, gros et détail : 98, RUE DE L'EPEULE, et 206, RUE DES ARTS, ROUBAIX.

TOURCOING

Lire à la 2e page.

Exploits de cambrioleurs à la gare de Tourcoing-les-Francs.

Conseil Municipal

Nous avons rendu copte, hier, des principales affaires appelées à la séance du conseil municipal de vendredi. Nous complétons aujourd'hui notre compte-rendu :

M. Parsy, au nom de la commission des finances, donne lecture de son rapport, par lequel il demande au conseil d'approuver le compte de gestion administratif du maire, qui présente un excédent de recettes de 786,281 fr. 48 à porter en première recette au budget additionnel de 1901.

Le rapport et adopté.

Le compte de gestion du receveur municipal est également approuvé.

Le budget supplémentaire pour l'exercice 1901 est adopté, selon les conclusions du rapport. L'excédent des recettes est de 68,466 fr. 60.

— Demanded e liquidation d'une pension de retraite pour la veuve d'un employé de service des bâtiments. — Le rapporteur émet l'avis qu'il y a lieu d'accorder à Mme Martinage, veuve Leclercq, une pension annuelle et viagère de 265 fr. 84, à dater du 11 mai 1901, lendemain du décès de M. Leclercq; et qu'il y a lieu d'allouer à chacun des deux enfants du premier lit, à dater du même jour, un secours annuel de 102 fr. 24, et ce, jusqu'à leur quinzième année. — Adopté.

— Union Vélocipédique Tourquennoise. — Demande de subvention pour organisation d'une course Tourcoing-Béthune. — Après examen des inconvénients des courses vélocipédiques et du peu d'avantages qu'elles apportent, le rapporteur M. Dassonville, considérant la pénurie des ressources de la ville, propose de ne pas accepter la demande de l'Union Vélocipédique Tourquennoise.

En même temps, la commission des finances émet le vœu que la police municipale soit invitée à appliquer rigoureusement les arrêtés et règlements sur la marche des automobiles et cycles, et qu'il soit rappelé aux cyclistes qu'il leur est interdit de circuler sur les trotoirs et les contre-allées des voies publiques.

M. Martin combat le rapport de M. Dassonville qu'il taxe d'exagérations.

Notre ami Delphin-Dumortier déclare qu'il y a lieu d'accorder plutôt une subvention à une société de secours-mutuels qu'à une société vélocipédique.

Après quelques explications de plusieurs conseillers, les conclusions du rapport de M. Dassonville sont mises aux voix et adoptées.

— Demande de concession de l'affichage municipal. — Le rapporteur, M. Ducoulombier, propose d'écarter les propositions de la Société « l'Express », et d'autoriser M. le maire à renouveler, pour trois années et aux conditions actuelles, le traité d'affichage avec M. Périn. — Adopté.

— Les commissions d'Hygiène et des Logements insalubres, après avoir visité les maisons situées rue Malsence, numéros 136 à 144, appartenant à Mme veuve Debischop, ont reconnu la nécessité d'intervenir immédiatement au sujet de ces habitations, dans l'intérêt non seulement de la santé, mais aussi de la sécurité publiques, car ces maisons sont absolument inhabitables.

M. Darras, rapporteur, demande au Conseil d'ordonner l'interdiction de ces maisons à titre d'habitation, leur assainissement étant impossible, et l eprie de ratifier la décision des Commissions d'Hygiène et des Logements insalubres.

M. Leveugle attire l'attention de la Commission d'Hygiène sur une maison sise rue de Constantine, et qui est dans un état déplorable.

Quivron insiste aussi pour que la Commission d'Hygiène exerce une active surveillance pour assurer la sécurité et la santé aux ouvriers, souvent logés dans des maisons insalubres.

M. Flament, adjoint, donne lecture des grandes lignes du projet de fêtes du 14 juillet.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à minuit.

DRAMATIQUE TENTATIVE DE SUICIDE. — Chrysostome Delplanque, ce tisserand qui a tenté, mercredi, de se suicider, en se coupant la gorge, a succombé, dans la nuit de jeudi à dimanche, des suites de sa blessure.

UNE VENGEANCE. — MM. Eckès-Eckmann, fondeurs au Blanc-Seau, étaient tout surpris avant-hier matin, de voir leur fonderie sens dessus-dessous, et leur matériel en pièces.

Ils allèrent confier leurs plaintes à M. Proix, commissaire de police du 1er arrondissement, qui ouvrit une enquête.

Le coupable vint, dans la matinée, se constituer prisonnier. C'est un nommé Hector Florizoone, 27 ans, demeurant rue de Tournai, 73, qui avait engagé des fonds — 15.000 francs, paraît-il — dans la fonderie Eckès, et qui, de désespoir de voir son argent perdu en partie par suite de la mise en liquidation de cette maison, aurait résolu de se venger.

A cet effet, il pénétra, vendredi matin, vers 3 heures, dans la fonderie et se mit en devoir de casser les moules, chassis, etc., et de déchirer les livres de comptabilité.

Les dégâts sont évalués à 3.000 fr.

Florizoone a été laissé en liberté provisoire.

PARTI OUVRIER. — Aujourd'hui dimanche 30 juin, à 5 heures du soir, réunion de la 8e section du Parti, chez le citoyen Anselme Desmettre, rue de la Croix-Rouge, 56.

Nota. — Les 16 sections du Parti sont priés d'envoyer au siège du Comité exécutif les noms des porteurs de bulletins pour les élections cantonales.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing du 29 juin 1901

Publications de mariages. — Bogaerts Emile, mécanicien, rue de Normandie, 3, et Bekaert Marie, ménagère, rue des Piats. — Edouard Deletombe, fileur, rue du Brun Pain, 177, et Demeestère Florine, ménagère, rue du Bois. — Himpe Julien, plafonneur, rue de la Ferme, 3, et Dhont Germaine, soigneuse, rue des Champs, 39. — Jezet J.-B., rattacheur, rue Alexandrie, 255, et Tintignies Marie, ménagère, rue de Menin, 10. — Sory Désiré, piqueur, rue du Halot, 11, et Lecoutre Célina, doubleuse, rue du Halot, 2. — Toulemonde Gustave, ferblantier, rue Blanche-Porte, 11, et Mandrick Germaine, ménagère, rue des Piats. — Binot Edouard, savonnier, rue Saint-Omer, 20, et Lachery Marie, servante, rue Nationale, 18. — Demeestère J.-B., journalier, rue du Bois, 131, et Deckmyn Marie, bobineuse, rue du Dragon, 118. — Vanlerberghe Octave, boucher, rue Marceau, 22, et Spebrouck Marie, sans profession, rue Chatal, 2. — Vanwambeke Achille, rattacheur, rue du Laboureur, 10, et Loucheur Marie moulineuse, rue de Denain.

Naissances. — Vitkovsky Georges, rue du Cœur-Joyeux, 12. — Honoré Léon, à la Maternité.

DUBONNET
VIN TONIQUE & APÉRITIF
AU QUINQUINA
GRAND PRIX 1900

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Croix s'est réuni, hier soir, à huit heures et demie, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du citoyen Desbarbieux, maire.

M. Fauvarque, secrétaire de la mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après quelques observations.

Le maire se retirant pour la discussion des comptes administratifs, Debry, comme doyen du Conseil, est nommé président.

Compte administratif de 1900. — Le maire donne lecture du compte administratif de 1900, les recettes s'élèvent à 221,752 fr. 84; les dépenses à 226,646 fr. 56; l'excédent de dépenses est de 4,893 fr. 72; l'excédent de l'exercice précédent se chiffre par 22,770 fr. 50.

Le reliquat définitif est donc de 17,876 fr. 78.

Une altercation se produit entre MM. Dubourg, Debry et Lecrener, au sujet de factures de fournisseurs.

Finalement le budget est adopté.

Compte de gestion du receveur municipal. — Il est le même que le compte administratif.

Budget supplémentaire de 1901. — Le budget supplémentaire de 1901 s'équilibre par 41,278 fr.79

Le conseil adopte.

Pavage du carrefour de la rue Jeanne-d'Arc (nouvelle délibération) — La dépense pour le pavage sera de 2,400 francs. La commune ne doit payer que 615 francs 88; le reste sera supporté par les riverains. — Adopté.

Dépenses imprévues de 1900-1901. — Elles sont adoptées par le Conseil.

Demande de la Société de publicité «L'Express» — Il est donné lecture d'une lettre de la Société de publicité « L'Express » demandant à remplacer la Société générale de publicité qui avait placé les écussons sur les réverbères de la commune. Le Conseil autorise l'administration à traiter avec la nouvelle société.

Plan d'alignement du chemin d'intérêt commun 143. — Avis favorable est donné.

Autorisation pour le paiement des contributions des portes et fenêtres (instituteurs et institutrices). — Accepté.

Débit de tabac du Torrein. — Au cours de la dernière séance, le Conseil avait émis le vœu de déplacer un des deux bureaux de tabac de la Place et de l'installer au Torrein.

Une lettre de M. le Préfet du Nord, en date du 11 courant, donne un avis défavorable au déplacement de ce bureau de tabac.

L'adjudication des charbons. — Le fournisseur du charbon demande à être payé mensuellement au lieu de trimestriellement. — Accepté.

Acquisition de terrain. — L'achat du terrain pour l'établissement du Chalet-bains donne lieu à un vote. Le Conseil adopte. Il adopte également l'emprunt pour la construction de cet établissement.

Les Quêtes. — Une proposition, mise aux voix, est repoussée, qui tendait à ce que les quêtes, faites à l'occasion des mariages, soient enfermées dans un tronc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures.

MARCQ-EN-BARŒUL

LE CADAVRE D'UNE JEUNE FILLE. — Vendredi soir, des ouvriers, en revenant de leur travail, ont retiré du canal, près du « Pont Rouge », le cadavre d'une jeune fille paraissant âgée de 18 ans à 20 ans, vêtue d'un corsage grisâtre et d'une robe rouge. Elle porte des souliers molière, et des bas noirs.

Le cadavre a été transporté à la morgue de Marcq-en-Barœuil. L'identité n'a pas été établie.

LE NORD

LILLE

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE. — Réunion le mercredi 3 juillet prochain, à 2 heures et demie de l'après-midi.

MORT SUBITE. — Un ouvrier lustreur de la fabrique Crépy, Edmond Verecke, 52 ans, demeurant rue Racine, 10, se rendait hier matin, vers cinq heures et demie, à son travail.

Au lieu dit le chemin des Vachers, Vérecke tomba subitement.

Les camarades le relevèrent et le transportèrent au poste de pompiers de l'Hippodrome.

Le docteur Sougnie, mandé, ne put que constater le décès qu'il attribua à une rupture d'anévrisme.

Le corps a été reconduit à domicile par une voiture d'ambulance.

CANTON DE LILLERS

ARMENTIERES

UN CADAVRE DANS LE CANAL. — Le malheureux qui a été trouvé noyé dans le canal est un nommé Gustave Dufour, ouvrier, et par occasion, courtier en grains à La Chapelle d'Armentières, qui s'est jeté à l'eau après la condamnation qu'il a subie pour abus de confiance.

On a procédé à l'inhumation.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

FLOYON

Un mari qui tue sa femme

Bertrand Jules-Edmond, actuellement âgé de 45 ans, avait été réformé à la suite d'une maladie contractée au régiment, et qui avait amené la paralysie complète de ses jambes. Quelques années plus tard, il épousait une demoiselle Vénérande Meurant, de Cartignies.

Le ménage fut heureux pendant quelque temps. Deux petites filles étaient nées aux époux Bertrand, Héléna et Rose, âgées aujourd'hui de 15 et de 13 ans.

En 1892, le père de Bertrand était assassiné. A partir de cette époque, Vénérande Meurant se livra à toutes sortes de débordements. Elle prit de nombreux amants qu'elle amena et avec lesquels elle se laissa surprendre par son mari jusque dans le domicile conjugal.

Jules Bertrand pardonnait toujours à cause de ses fillettes.

Jeudi dernier, la femme Bertrand rentrait, vers 9 heures du soir. Elle s'alla coucher dans une chambre contiguë à celle où dormait son mari. Mais ne se trouvant pas à son aise, elle venait, peu d'instants après, au lit de son mari et émettait la prétention de l'en faire sortir pour s'y coucher elle-même.

— Tu vas me f... le camp du lit, lui dit-elle. Tire-toi de là, sans pattes, sans cœur, bougre de lâche, gros mou, tu me dégoûtes. Ah ! tu te figures que vous m'empêcherez d'aller voir X..., tu te trompes et eux aussi, j'irai quand même !

Elle jetait à terre l'édredon du lit. Jules Bertrand alla s'y coucher.

Cependant, la mégère continuait ses invectives. Au paroxysme de la colère, Bertrand, dans l'obscurité, saisit son fusil, avec lequel il avait tiré une pie dans la journée et qui contenait encore une cartouche ; au jugé, il tira sur sa femme.

Le coup atteignit cette dernière au visage, fracassa la mâchoire. Des plombs ont dû léser le cerveau. L'état de la blessée est désespéré.

Les fillettes de Bertrand étaient accourues au bruit de la détonation. Celui-ci, qui s'était habillé, leur dit adieu, attela à la petite voiture, dont il se sert pour faire ses courses, son chien, et s'en fut à Avesnes se constituer prisonnier à la gendarmerie.

Il y arrivait vers une heure du matin. Pendant qu'on le gardait à vue, le maréchal des logis chef Laporte et le gendarme Guédet se rendaient à Floyon.

Après avoir constaté la réalité du récit de Bertrand, ils allaient à Cartignies pour télégraphier au parquet et ramener M. le docteur Leblanc.

Celui-ci fit un pansement sommaire à la blessée, en attendant l'arrivée de M. le docteur Girard, médecin-légiste.

Le parquet d'Avesnes, représenté par MM. Deransart, substitut du procureur de la République ; Brosson, juge d'instruction, et V. Dubois, son greffier, accompagnés du docteur Girard, médecin-légiste, arrivaient vers 7 heures et demie, à Floyon.

Bertrand, dans une autre voiture, accompagné du docteur Raout, y arrivait également pour la confrontation.

En le voyant, ses fillettes et sa vieille mère, âgée de 70 ans, lui sautèrent au cou en criant : « Pauvre papa ! pauvre papa ! mon pauvre enfant ! »

En présence de sa femme, qui n'avait pas repris connaissance, Bertrand fit le récit du drame.

Le fusil et les vêtements de Mme Bertrand ont été saisis comme pièces à conviction.

Le parquet et Bertrand ont regagné Avesnes. Bertrand a été écroué.

Il était très-aimé et très-estimé. Les meilleurs renseignements sont fournis sur lui ; et tout le monde s'accorde à le plaindre.

Pour avoir teint frais, belle peau,
Usez du savon du Congo.

TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Voici le rôle des affaires qui seront soumises au jury de la 3e session des assises qui s'ouvrira à Saint-Omer le lundi 1er juillet.

LUNDI 1er JUILLET

Ministère public : M. Prouharam, substitut.

1re AFFAIRE. — *Vol qualifié* — François-Jules-Augustin Dufour, âgé de 34 ans, ouvrier mineur demeurant à Rinxent.
Défenseur : Me Tourneur

2e AFFAIRE. — *Tentative d'incendie volontaire.* —Virginie-Joseph Bécourt, femme Vahé, âgée de 59 ans, journalière, demeurant à Gouy-en-Artois.
Défenseur : Me Duquenoy.

MARDI 2 JUILLET

Ministère public : M. Mouron, procureur de la République.

Banqueroute frauduleuse, banqueroute simple, faux en écritures privées, usage de faux et complicité. — Jules-Léon Dupont, âgé de 47 ans, tailleur d'habits demeurant à Hesdin-l'Abbé ;
Eugénie-Laurence Thorel, femme Dupont, âgée de 46 ans, ménagère, demeurant à Heslin-l'Abbé ;
Elie-Joseph-Léon Grember, âgé de 36 ans, agent d'affaires demeurant à Boulogne-sur-Mer.
Défenseurs : Me Marion, du barreau de St-Omer et Me D'Hooghe, fils, du barreau de Douai.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du samedi 29 juin

Présidence de M. MARTIN, vice-président

LES VOLS DANS LES VILLAS. — La série commence avec le beau temps et la chaleur. Voici aujourd'hui trois jeunes hommes qui ont entamé l'article dans des conditions assez audacieuses :

C'est M. Alexandre Détroy, fabricant de tissus, rue Blanche, 60, à Saint-Maurice-Lille, qui s'est plaint le premier. Il avait comme employé un sieur Edouard Diétrich, qui, connaissant les usages de la maison, a proposé à ses deux amis, Henri Degryse et Henri Labit, de se servir du trousseau de clefs dont il connaissait la cachette.

C'est une orgie sardanapalesque qui a suivi l'introduction nocturne des trois amis dans la villa de M. Détroy, où le trio a volé des bouteilles de vin, des liqueurs, même de l'huile et du vinaigre.

Le tribunal, indulgent, accorde le sursis de la loi Bérenger aux trois fantaisistes voleurs, qui écoppent respectivement : Edouard Diétrich, pour deux mois ; les deux autres, pour un mois.

VOLEURS COSMOPOLITES. — A la vérité, ce qualificatif ne s'applique qu'à l'un des deux prévenus, Casino Bela, Hongrois de Budapest, qui a roulé sa bosse et son casier judiciaire un peu partout.

Son complice, Albert Bourgin, est un Parisien, né natif de Paris, artiste acrobate à ses heures, et se posant comme... l'interprète de son ami. A part cela, il ne connaît pas plus le Hongrois que vous, sans doute, et moi, sûrement. Mais ils s'entendent à deux comme deux larrons en foire, quoiqu'ils opèrent plutôt en ville.

Il s'agit des vols assez drôles commis à Lille dans plusieurs établissements de tailleurs d'habits.

Chez M. Caudrelier, 40, rue de Juliers, Casino s'est présenté pour un complet, veston dernier-genre. Rien ne lui a plu, hormis quelques coupons d'étoffes qu'il a eu l'adresse de repasser à son compère Bourgin ; c'est le mont-de-piété qui a hérité de la chose.

Ailleurs, Casino, gêné par la présence d'un quelconque intrus, se contentait des ciseaux du tailleur, que Bourgin revendait adroitement.

M. Pierre Lombrez, rue des Postes, 41, M. Verbecke, rue Masurel, M. Jules Maes, rue de Juliers, 3, ont également été les victimes des deux filous que la police réussit à appréhender.

En voilà pour treize mois à Bela Casino, et pour huit mois à l'élégant Albert Bourgin.

AFFAIRES DIVERSES. — Léopold Cardinal, 24 ans, sans profession, de Lille, est entré au cabaret Wannehain, à Templeuve, au cours d'une de ses pérégrinations. Il a volé dans le tiroir du comptoir une somme de 10 à 12 francs. Arrêté presque aussitôt, Léopold Cardinal a dit que c'était en matière de plaisanterie qu'il avait commis ce vol.

Ce n'est pas, par exemple, pour plaisanter que le tribunal a infligé à Léopold Cardinal une condamnation à 15 jours d'emprisonnement avec sursis.

— Après avoir consciencieusement absorbé le copieux repas qu'il s'est fait servir chez Mme Sophie Boulanger, cabaretière, à Loos, Louis Sgard lui a déclaré aimablement « qu'il n'avait pas de porte-monnaie pour payer ». Pour filouterie d'auberge, 6 jours de prison avec sursis à Louis Sgard, qui est acquitté du chef de vagabondage.

— Deux mois de prison à Louis Montagne, de Roubaix, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour.

— Pour fraude de tabac, Julie Hollebecque de Wattrelos, encourt trois jours de prison et 500 francs d'amende.

— Pour acheter du sucre — c'est le motif qu'ils ont fait connaître à la justice, — Auguste Bennel et Moïse Desprez, deux gamins de 15 et 14 ans, ont volé, dans le couloir des magasins Doutrelon, place de la Gare, à Lille, un veston appartenant à un ouvrier de la maison. Ils ont vendu le vêtement, se sont payé des friandises, et se sont fait arrêter.

Auguste Bennel, comme son jeune complice, est acquitté du chef de vol comme ayant agi sans discernement ; il est confié à l'assistance publique, alors que Moïse Desprez est rendu à ses parents.

— 4 mois de prison à Henri Couvreur, de Templeuve, pour vol de numéraire chez M. Jules Descatoires, cultivateur, au « Paradis ».

— Ernest Mertens, 17 ans, journalier, à Roubaix, un mois de prison par défaut, pour escroquerie d'une somme de 3 francs 25, au préjudice de Mme Serrurier, marchande de volailles, rue des Champs, à Roubaix.

— Edmond Leleu, brocanteur, à Lille, a acheté une bicyclette à un sieur D..., qui l'avait volée, paraît-il. Comme il a négligé d'effectuer cet achat en présence de deux témoins, selon les prescriptions légales, il s'entend infliger 25 francs d'amende pour contravention à la loi sur les brocanteurs.

— 25 francs d'amende également, mais avec sursis, à Gabrielle Deisinne, de Lille, pour vol d'un porte-monnaie contenant 13 francs et appartenant à Oscar Potier, 21 ans, maçon, rue Dupleix.

— 50 francs d'amende à Henri Surets, marchand de beurre, de Lille, pour tromperie sur la qualité de la marchandise vendue.

— Julien Walocq, de Beaucamps, a affirmé au garde champêtre Gheux, de la commune, « qu'il en avait déjà tué deux, et que son troisième crime ne lui aurait pas pesé davantage sur la conscience, espèce de fainéant ! » Pour outrage, huit jours de prison avec sursis au terrible Walocq.

— Pour ivresse en récidive correctionnelle, 15 jours de prison et 100 francs d'amende à Charles Dermaux, 35 ans, journalier, à Roubaix.

— Un mois à Léon Ponthieu, de Cysoing, pour coups.

— Julien Buns, de Marcq-en-Barœul, a été condamné pour abus de confiance, le 9 janvier 1897, à deux mois et 25 francs par défaut. Sur opposition, le tribunal réduit cette peine à un mois.

— Pour finir, un acquittement : Zabulon Lévêque, — quel anachronisme ! — d'Illies, était soupçonné de vol d'un porte-monnaie contenant 27 sous, disparu de la cheminée de Mme Lerouge cultivatrice à Illies.

Diverses circonstances minimes ont failli établir la culpabilité de Zabulon Lévêque, qui, heureusement, a pu remettre les choses au point, et a été ainsi renvoyé hors sans dépens.

Me HACCART.

Petite Correspondance

K. O. V. — Cent affiches vous coûteront 5 fr.— 50 affiches 4,50. — Maintenant sur chaque affiche apposée à l'extérieur il faudra coller un timbre de 0.06 centimes.

POUR VOUS DÉSALTÉRER
IMMEDIATEMENT ET AGREABLEMENT
et vous réconforter en même temps, prenez un verre de vin de
Banyuls-Trilles à l'Eau
Cet excellent apéritif, soigneusement préparé avec du vieux vin de Banyuls et le meilleur quinquina, et si apprécié par le corps médical tout entier, se trouve dans
TOUS LES CAFES et LES BONS ESTAMINETS
Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette.

MES AMIS, C'EST HORRIBLE !...
Oh ! le hideux mal ! C'est la syphilis ! Cela prend possession de tout l'être sous les apparences du plaisir, et lentement, conduit au tombeau les malheureux qui portent son redoutable stigmate. Mais on peut guérir ? Oui, et sans mercure, avec les GLOBULES BRESILIENS, cure merveilleuse : le flacon d'essai 4 francs, les quatre flacons pour une cure, 15 francs, contre mandat adressé *Pharmacie Fernandez*, 66, rue de Rivoli, Paris.

L'INFLUENZA, on s'en préserve et on s'en guérit par l'emploi du véritable SIROP PAGLIANO, 4 coul., dépuratif et rafraîchissant du sang et des humeurs. Seul remède populaire à la portée de tous. Se trouve toujours rue Vieille-du-Temple, 30, *Pharmacie du Trésor, Paris*. Prix du flacon, 1 fr. 40. Envoi dans toute la France de six flacons, *franco en gare contre neuf francs.*

Une actrice de Paris

Ayant appris la rentrée au théâtre d'une jeune actrice de Paris qui avait, depuis quelque temps quitté la scène, en reporter consciencieux, je me rendis près d'elle pour savoir par quelle bonne fortune elle allait nous être rendue et lui dire combien nous serions heureux de la revoir au théâtre. Je répèterai simplement ma conversation avec Mlle Léria Lebazan, 23, boulevard des Batignolles, à Paris. Laissez-moi dire tout d'abord, qu'en dehors d'une grâce infinie, je trouvai à Mlle Léria Lebazan une mine ravissante qui indiquait une belle santé et un calme d'esprit parfait.

« — J'ai appris, Mademoiselle, que vous aviez traversé une crise pénible qui avait fortement altéré votre santé.

« — En effet, me dit-elle, j'ai été très éprouvée. A la suite d'un surmenage excessif, je me suis sentie tout à coup affaiblie, triste et inquiète. Le plus léger bruit m'irritait, le moindre travail m'épuisait et je n'y trouvais plus ni goût ni plaisir, tous les aliments me semblaient fades ou désagréables, je ne mangeais plus et mes forces disparaissaient. Enfin mon sommeil était agité et peuplé de rêves pénibles.

Mlle Léria LEBAZAN
d'après une photographie de Pierre Petit

« — Je vous plains sincèrement, car l'affection dont vous souffrez est bien douloureuse.

« — En effet, Monsieur, la neurasthénie accomplissait sur moi son œuvre funeste et je vous avoue que sans les Pilules Pink que j'ai employées avec un succès presque inespéré, j'étais condamnée à abandonner ma profession.

« — Soyez assez bonne pour me dire comment vous avez été amenée à employer les Pilules Pink ?

« — Une amie qui les avait expérimentées avec succès me les conseilla et je lui en garde une profonde reconnaissance, car je suis aujourd'hui comme vous le constatez vous-même bien rétablie, en excellente santé et prête à remplir le rôle qu'un récent engagement m'attribue.

« Forte comme vous me semblez l'être actuellement je ne doute pas que vous puissiez mener à bien la mission qui vous est confiée.

« — Je l'espère, Monsieur, et c'est pour cela que je compte continuer l'emploi des Pilules Pink qui, après m'avoir rendu la santé, me permettront de supporter sans fatigue et sans faiblesse les durs labeurs de ma profession.

« — Je vous le souhaite, Mademoiselle, et vous remercie de tout cœur de votre très gracieuse réception. »

Je quittai Mlle Léria Lebazan convaincu une fois de plus que les Pilules Pink sont le remède souverain contre les maladies provenant de la pauvreté du sang ou de la faiblesse des nerfs et qu'à la suite de leur emploi l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les affections de l'estomac et les névralgies disparaîtront.

La photographie de Mlle Lebazan a été faite par Pierre Petit. Celui-ci avait il y a quelques années certifié l'excellence des Pilules Pink. Il a bien voulu renouveler son attestation et nous dire qu'après l'avoir guéri d'une faiblesse générale, les Pilules Pink l'ont rajeuni de dix ans. Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal Gablin et Cie, 23, rue Ballu, Paris, 3 fr. 50 la boîte et 17 fr. 50 par 6 boîtes franco contre mandat-poste.

ECOULEMENTS urinaires récents ou anciens
guéris rapidement par l'Injection antiseptique, la seule préparée d'après les théories microbiennes de l'illustre PASTEUR.
Emploi facile, inoffensif. Le flacon 5 fr. franco 5,85.
Dépôt général : DUBUS, pharmacien, rue des Arts, Lille.

HERNIES
Guérison radicale par le
BANDAGE OBTURATEUR ELECTRIQUE
breveté S. G. D. G.
FÉLIX Frères
Drs de l'Institut Herniaire de Paris
Médaille d'Or expos. internationale de 1900 Paris
23, rue d'Odessa
M. FELIX, gendre du docteur GONTARD, fera lui-même l'application de ses appareils : A Cambrai, mercredi 3, jeudi 4 juillet, Hôtel Boissy ; Douai, vendredi 5, samedi 6, Hôtel du Grand Cerf ; Denain, dimanche 7, Hôtel du Commerce ; Valenciennes, lundi 8, Hôtel du Nord ; Orchies, mardi 9, Hôtel du Nouveau Monde ; Lille, mercredi 10 et jeudi 11, Hôtel Moderne ; Tourcoing, vendredi 12, Hôtel du Cygne ; Saint-Omer, samedi 13, Hôtel de France ; Desvres, dimanche 14, Hôtel du Cygne.
M. FELIX revient tous les six mois.
LE BANDAGE-OBTURATEUR électrique seul guérit tous les cas de hernies.
Les brillants résultats que nous obtenons chaque jour nous permettent de répondre de la guérison radicale des hernies et descentes.
Nous recommandons tout particulièrement nos ceintures pour dames et affections de toutes sortes. Orthopédie. Nouveaux bandages sans ressorts. Concession aux ouvriers.

Guérison radicale des MAUX D'ESTOMAC et de leurs tourments,
GASTRITE, GASTRALGIE, DYSPEPSIE, AIGREURS, CRAMPES, Brûlures internes, Renvois, pesanteurs, par l'emploi des CACHETS Ste-CLAIRE ne nécessitant aucun régime spécial. Boîte 2 fr ; une cure 6 fr.
Dépôt : Pharmacie SEBERT
CONTOUR St-MARTIN, 8, ROUBAIX.

N'ACHETEZ
NE VENDEZ
AUCUN TITRE
Sans consulter M. E. BULTE
35, rue Neuve, ROUBAIX
Maison fondée en 1893
La maison a pour principe de ne recommander que de bonnes et anciennes valeurs.
Elle dirige la PETITE EPARGNE dans des placements avantageux en obligations de villes ou en rentes.
Elle indique aux rentiers et aux capitalistes les valeurs industrielles rémunératrices, en même temps que solides.
La Maison N'A AUCUN REPRESENTANT, M. Bulté tenant à conseiller lui-même ses clients, suivant la situation financière de chacun d'eux.

Le Gérant : Jean PIOTRIX.

Imprimerie de l'Egalité
Lille, 44, Rue de Béthune

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotypes » Walter Behrens
Imprimé sur rotative Derriey, à 6 et 8 pages